



*Accompagner l'enfant d'aujourd'hui pour qu'il devienne l'adulte épanoui et responsable de demain...*

## **RENCONTRES :**

Les enseignants sont toujours prêts à vous recevoir de préférence après le temps scolaire. Merci de prendre rendez-vous...



## **HORAIRE de l'ouverture des PORTAILS :**

Le matin de **7h30 à 9h00** puis **11h20 à 12h00**

L'après-midi de **13h20 à 13h45** puis **16h20 à 17h00**

## **HORAIRE des CLASSES :**

Lundi-Mardi-Jeudi-Vendredi (matin) **8h30 - 11h30**

Lundi-Mardi-Jeudi-Vendredi (après-midi) **13h30 - 16h30**

Tout retard perturbe les activités, gêne l'enfant en retard et les camarades.

**Les parents sont tenus de respecter ces horaires.**

## **LES SERVICES : (périscolaire et self) doivent être crédités par ANTICIPATION sur la C.M.E.**



Le paiement sera crédité sur la Carte Mariste de l'Élève et débité selon le service utilisé :

Cette carte doit toujours avoir un solde positif.

Vous pouvez créditer la carte soit par chèque à l'accueil, soit en espèces au secrétariat ou par CB sur la plateforme ecoledirecte.

**INSCRIPTION :** Une inscription ou une désinscription ponctuelle au périscolaire est toujours possible via la plateforme ecoledirecte jusqu'à la veille au soir 21h.

## **SERVICE PÉRISCOLAIRE :**

L'accueil est possible à partir de 7 h 30 et payant jusqu'à 8 h (2€). (*gratuit pour ceux qui ont un frère ou une sœur au collège*).

La garderie commence à 17 h, avec le goûter collectif. Les départs échelonnés sont possibles jusqu'à 18 h 30 (4€ la soirée).

## **SELF : de 12 h à 13 h 20, les élèves externes ne sont pas admis sur la cour ;**

La demi-pension est un service rendu par l'école. Des règles de vie sont à prendre en compte :

- Respect des adultes, des autres enfants, de la nourriture, du matériel et des locaux.
- En cas de comportement extrême et de non-respect, l'enfant peut être exclu temporairement de la cantine.

## **SANTÉ : En cas de maladie, les élèves ne viennent pas à l'école.**

Nous vous rappelons que l'établissement ne donne **AUCUN** médicament. Les enfants ne doivent pas être en possession de médicaments sauf cas très spécifiques (asthme, diabète...). Dans ce cas, les remettre à l'enseignant avec une ordonnance précise. Un P.A.I. (Projet d'Accueil Individualisé) sera alors signé par le médecin scolaire.

Il est expressément demandé à toutes les familles de vérifier régulièrement la chevelure de leur enfant pour éviter la propagation des poux et faire le traitement nécessaire en cas de besoin.



## VÊTEMENTS ET MATÉRIELS :

Tout doit être noté au nom de l'enfant (vêtements et objets personnels).

Les objets de valeur sont interdits.

Une tenue vestimentaire correcte et pratique adaptée aux activités scolaires et à l'âge de l'élève est exigée pour tous.

## MALADIES NÉCESSITANT ÉVICTION SCOLAIRE :

- Coqueluche = 30 jours
- Méningite = jusqu'à guérison clinique
- Rougeole, oreillons = jusqu'à guérison clinique
- Scarlatine = jusqu'à présentation d'un certificat de traitement
- Herpès, gale, impétigo, hépatite = jusqu'à guérison clinique
- Varicelle, grippe = jusqu'à guérison clinique



## SÉCURITÉ :

Garez-vous correctement sur les emplacements du parking réservés à cet effet, vous éviterez ainsi les bouchons et les klaxons d'énervement. Le petit parking situé à droite en entrant est **strictement réservé au personnel de l'établissement**.

**Rappel** : sur le parking, les enfants sont sous la responsabilité des familles.

**Le code de la route est de vigueur.**



## COMPORTEMENT :

Favoriser le chemin qui mène à l'autonomie, c'est aussi envisager les conséquences d'attitudes répréhensibles. Chacun doit avoir le souci du respect d'autrui, en s'imposant un langage correct et poli, en s'interdisant toute parole blessante, geste irrespectueux ou déplacé. En cas de différend entre deux élèves, les parents peuvent venir exposer le problème à la directrice, l'enseignant ou au personnel éducatif mais **en aucun cas intervenir directement auprès de l'autre enfant**.

Les conflits entre adultes se règlent hors de la présence des enfants.

## INTERDITS :

- La présence des parents à l'entrée de la maternelle n'est autorisée que **10 MN AVANT LES SORTIES** afin de ne pas gêner le fonctionnement des classes.
  - Merci de ne pas fumer dans l'enceinte de l'école ! (Loi Evin) Y compris les cigarettes électroniques !
  - Nous vous rappelons que « nul ne peut, dans un lieu ouvert au public, porter une tenue destinée à dissimuler son visage ». (Loi Sarkozy – 2010 1192)
  - Les familles **NE PASSENT PAS PAR LE COULOIR DU COLLÈGE POUR ACCOMPAGNER LEUR ENFANT** en maternelle. L'accès se fait exclusivement par l'extérieur.
- Aux heures de fermeture des portails, merci de bien vouloir vous présenter à l'accueil.

## JE SUIS À L'ÉCOLE MATERNELLE... je respecte :

<u>Les biens et les personnes :</u>	<u>Les règles de sécurité :</u>
Mon enseignant (e) Le personnel de l'école Mes camarades Les locaux et le matériel	Je respecte les consignes de sécurité affichées dans les salles de classe Je ne joue pas avec les systèmes d'alarme <b>PAS DE JEU BRUTAL OU DANGEREUX</b>

***Une œuvre d'éducation ne peut réussir que dans le dialogue et la confiance entre la famille et l'école...***

« Pris connaissance et approuvé par la famille ».

Signature des parents :